



Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
15 rue de Verdun, centre ville, Nouméa
BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00
Vendredi de 08h00 à 12h00



POUR LA FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT EXISTANT

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

R C S	R I D E T
- 2 bulletins modificatifs A3	- 1 bulletin RID P2C

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

5 100 XPF (uniquement règlement en chèque à l'ordre du «RCS-DAE »)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Obligatoire dès lors que le dossier passe par la CCI , qui consiste à une assistance pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.

**Si la fermeture intervient suite à une cession d'activité (vente) MERCI
DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES**

R C S	R I D E T
- 2 bulletins modificatifs A3 - un original enregistré de l'acte de cession (vente) - page du journal d'annonce légale Actu Nc	- 1 bulletin RID P2C - copie de l'acte de cession (vente)

5 100 XPF (uniquement règlement en chèque à l'ordre du «RCS-DAE »)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Obligatoire dès lors que le dossier passe par la CCI , qui consiste à une assistance pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.

NB : Pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle

Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre Ville, NOUMEA

☎ 25 75 00

Merci de remplir les bulletins de façon lisible